Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 09/01/2024



République Française Département de la Nièvre Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Date de la convocation : 08/12/2023 Date d'affichage : 08/12/2023 Nombre de membres afférents au

conseil municipal: 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents: M. Lienhard, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Dedisse, Reby, Mmes Colonel, M. Veneau, Mmes Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel.

Absents ayant donné procuration: M. Gillonnier à M. Lienhard, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Secrétaire de séance : M. Cassera

Effectifs	16
Nombre de votants	20
Votes « Pour »	20
Votes « Contre »	. 0
Abstentions	0
Procurations	4

<u>Objet de la délibération</u>: Attributions de subventions de fonctionnement aux associations sportives avant le vote du budget primitif 2024.

Vu, les articles L 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant, le vote du budget 2024 interviendra au mois d'avril 2024 ; **Considérant**, les demandes formulées par les associations pour subvenir à leurs charges de fonctionnement et pour ne pas pénaliser la trésorerie des associations Cosnoises ;

Il est décidé d'autoriser les versements avant le vote du budget primitif 2024 suivant le tableau ci-dessous et dans la limite des crédits dédiés aux subventions de fonctionnement du budget 2023;

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 09/01/2024

ID: 058-215800863-20231214-DEL2023_12_106-DE

3- Jeunesse, Sport et Loisirs	
30 Services communs	148 950,00 €
- Contrats d'objectifs sections de l'UCS	49 500,00 €
Union cosnoise sportive section Basket	18 000,00 €
UCS Football	18 000,00 €
UCS Natation	6 500,00 €
UCS XV Cosnois Val de Loire	7 000,00 €
- Union Cosnoise Sportive - Bureau	500,00 €
- UCS ATHLETISME	400,00 €
- UCS - Esprit Bad Cosne sur Loire	1 650,00 €
- UCS Basket	6 000,00 €
- UCS Bowling Cosne	800,00 €
- UCS Boxe anglaise	3 000,00 €
- UCS Canoë Kayak Club Marcel Renaud	2 700,00 €
- UCS Cyclisme	2 400,00 €
- UCS Cyclotourisme	300,00 €
- UCS Football	39 000,00 €
- UCS Gymnastique	3 000,00 €
- UCS Judo	1 000,00 €
- UCS Natation	9 000,00 €
- UCS Pétanque	200,00 €
- UCS Plongée	800,00 €
- XV Cosnois Val de Loire	13 000,00 €
- UCS Sports Boules	300,00 €
- UCS Tennis	9 000,00 €
- UCS Tennis de Table	1 200,00 €
- UCS Arquebuse Cosnoise	2 500,00 €
- UCS Tir à l'arc	1 200,00 €
- Cosne Triathlon	700,00 €
- UCS Twirling Bâton	600,00 €
- UCS Cosne Volley Ball	200,00 €
326 - Manifestation sportive	
- UCS cyclisme - Course nocturne	2 000,00 €
- UCS Triathlon	500,00 €
- UCS Boxe anglaise	500,00 €
S/TOTAL	3 000,00 €
TOTAL	151 950,00 €

Unanimité

Pour extrait conforme: Le Président de séance,